



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le 27/04/2026

ID : 087-218717809-20260422-2026032-DE

2026-032

L'an **DEUX MILLE VINGT SIX**

Le 22 avril 2026

**Nombre
de Conseillers :**

le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-PRIEST-TAURION**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Béatrice LE GUEN, maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 avril 2026

en exercice -23-

PRÉSENTS : Mme LE GUEN, Maire ; Mme BESSE, M. FOURNIER, M. CHEVALIER, Mme CHAPUT, M. PREUILH, Adjoint ; Mme LAURENT, M. LACOUCHIE M. POUMEROULY, Mme DA SILVA, M. DUJARDIN, Mme ANDRAUD, M. BERTOLLE, Mme BRUNET-CARPE, Mme LACOMBE, M. DARNÉ, M. COIFFARD, M. ANDRIEUX

présents 18

votants 23

ABSENTS : Mme FOUCAUD, Mme PAGLIONE-BISMUTH, M. LACOUR, M. BERGERON, Mme MAY

Pouvoirs : Mme FOUCAUD donne pouvoir à Mme BESSE, Mme PAGLIONE-BISMUTH donne pouvoir à Mme LAURENT, M. LACOUR donne pouvoir à M. FOURNIER, M. BERGERON donne pouvoir à M. LACOUCHIE, Mme MAY donne pouvoir à M. COIFFARD

Madame Eliane LAURENT a été élue secrétaire de séance.

ÉLECTION DES MEMBRES DU CCAS

Attendu que l'assemblée communale a été intégralement renouvelée le dimanche 15 mars 2026, il lui appartient de procéder à l'élection des nouveaux membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

En vertu des articles R 123.7 et R. 123-8 du Code de l'action sociale et des familles, le Conseil d'administration du CCAS est présidé par le maire et comprend en nombre égal, au maximum 8 membres élus au sein du Conseil municipal, et huit membres nommés par le Maire parmi des personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social conduites dans la commune.

Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 20 mars 2026, le Conseil municipal a fixé à 10 le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS (5 élus par le Conseil municipal, 5 nommés par Madame le Maire).

Madame le Maire demande au Conseil municipal de procéder à l'élection au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste des 5 représentants du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

● **PROCÈDE à l'élection au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste des 5 représentants du Conseil Municipal**

■ **Liste A** : Catherine CHAPUT, Bernardette Foucaud, Mickaël POUMEROULY, Marie-Hélène PAGLIONE BISMUTH, Fabienne BESSE, Franck PREUILH

■ **Liste B** : Véronique MAY

SUITE DE LA DELIBERATION 2026-032 ÉLECTION DES MEMBRES DU CCAS

Résultats du vote

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23

Nombre de bulletins blancs ou nuls : /

Suffrages exprimés : 23

LISTE A : 20 voix

LISTE B : 3 voix

Sont déclarés élus :

Mesdames et Messieurs Catherine CHAPUT, Bernadette FOUCAUD, Mickaël
POUMEROULY, Marie-Hélène PAGLIONE-BISMUTH, Véronique MAY.

Madame Béatrice LE GUEN, Présidente de droit du Conseil d'Administration

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

*Pour Copie conforme
Le Maire,*

Béatrice LE GUEN

ip

Béatrice LE GUEN
Madame le Maire
23 avr. 2026